

# L'AUFFERVILLOIS

Octobre 2021 n°50



## *Le mot du Maire*

Chers Concitoyens,

Que de chemins parcourus en 25 ans avec notre petit journal communal...en effet la première parution de « L'Auffervillois » remonte à janvier 1997, à l'initiative du Maire de l'époque Philippe MARIÉ et de son conseil municipal.

Et aujourd'hui nous vous proposons le 50ème numéro, encore plus riche en actualités, reportages et photographies. Au fil du temps, cette petite gazette locale n'a cessé d'évoluer et de se diversifier en offrant aux Auffervillois un agréable moment de lecture.

C'est d'ailleurs la volonté du conseil municipal de continuer dans cet élan et cette remarquable aventure en vous proposant un journal toujours plus passionnant !

Avec cette nouvelle parution arrive bientôt la période hivernale, bien triste parfois, mais apportant aussi de bons moments et les fêtes de fin d'années tant attendues pour les plus jeunes...

Tant d'évènements ont été vécus sur notre commune rurale depuis ces derniers mois...La crise sanitaire n'a pas vraiment disparu, et nous oblige même à rester très prudents en prenant soin de bien se protéger, et de se faire vacciner afin de l'enrayer au plus vite. Nombreuses de nos animations locales ont dû rester en sommeil, mais nous avons pu profiter d'une belle fête du 14 juillet et d'une remarquable brocante de l'été.

Vous avez pu également voir des changements dans le personnel communal avec le départ de 2 agents et l'arrivée d'une nouvelle secrétaire de mairie...Nous en avons profité pour réorganiser les services municipaux afin d'améliorer les services aux citoyens. Et je ne manquerai pas de remercier l'ensemble de nos employés communaux pour l'excellent travail qu'ils fournissent au quotidien pour le bien-être de tous !

Dernièrement le conseil municipal a lancé 3 projets qui permettront d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens et l'embellissement de notre village : la première tranche de réfection des voies communales avec le pourtour de la mare centrale du bourg, la mise en place d'un plateau surélevé au cimetière pour la sécurité, et le lancement de la réfection de l'église et son presbytère. Ce gros chantier engagera la municipalité sur plusieurs années et apportera enfin le « cachet » tant attendu pour notre belle église classée !

La rentrée scolaire de nos enfants s'est remarquablement bien passée avec l'application d'un nouveau protocole sanitaire adapté à l'actualité que les écoliers ont bien adopté par habitude maintenant...Elle a été aussi l'occasion de rencontrer le Capitaine KILLHER, chef de corps des Sapeurs-Pompiers de Nemours, avec qui nous avons évoqué le 50ème anniversaire de la création du SDIS de Seine et Marne, le projet communal de DECI et enfin l'organisation d'une visite de la caserne et d'un exercice d'incendie pour notre école...

La période automnale que nous vivons actuellement est propice à l'entretien de nos jardins et propriétés avec des opérations de taillage et élagage d'arbres, arbustes et haies. J'insiste actuellement sur le fait que chacun de nos citoyens doit effectuer ces tâches, apportant ainsi un embellissement de notre village et une meilleure sécurité dans certains cas...Il ne s'agit en aucun cas de harcèlement de ma part, mais d'une prise de conscience du rôle de chacun en sa qualité d'Auffervillois exemplaire...

Et je terminerai mes propos par cette remarquable balade du goût qui a été organisée à Aufferville par la Petite Ferme de Morville et la Ferme de Filbois dans le bourg... Ces passionnés d'agriculture, d'élevage et de maraîchage nous ont agréablement surpris lors de ce week-end exceptionnel, et ils ont su démontrer à quel point leurs activités étaient essentielles et vitales ! Leurs projets à venir ont été accueillis avec enthousiasme par l'ensemble du conseil municipal, et je mettrai tout en œuvre pour les aider dans leurs nouvelles aventures...

En attendant leurs prochaines réalisations, et dans l'attente de vous rencontrer très prochainement dans les manifestations et animations futures, je vous souhaite une agréable lecture de ce « 50<sup>ème</sup> Auffervillois ».

Bruno Moulié.



# Comptes-rendus des conseils municipaux

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion des communes de Saint-Pierre-Lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat des énergies de Seine-et-Marne )

Suite à des incompréhensions administratives, le conseil municipal a dû se prononcer à nouveau contre le départ des communes de Châtenoy et Chevrainvilliers de notre RPI et contre leur adhésion au nouveau RPI de Saint-Pierre-Lès-Nemours.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés le projet de la convention de mise à disposition de la salle des 4 saisons entre la communauté de communes Gâtinais-Val-de-Loing et la commune d'Aufferville pour le fonctionnement de l'ALSH (accueil de loisirs ) et autorise le maire à signer la convention.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à 14 voix pour et une abstention de nommer Monsieur MAUDUIT architecte pour l'établissement d'un diagnostic complet de l'église et de solliciter des aides pour la restauration de celle-ci ainsi que pour la réhabilitation du presbytère.

Le maire souhaite la désignation de deux conseillers pour déterminer le type de gestion, le fonctionnement et la surveillance du logement. Nathalie TOUZET et Thierry VALLERY se portent volontaires.

Le maire remet le compte administratif à l'assemblée et donne lecture des résultats de l'année 2020. En application de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif. Le maire ayant quitté la salle, Christian BONNICHON, élu président de séance, demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le compte administratif de l'exercice 2020 et le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par Monsieur le receveur municipal qui se trouvent en concordance.

Le maire donne lecture des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020 et le conseil municipal décide de maintenir les taux 2020 pour l'année 2021. Taxe foncière : bâti 15,18% \_ non bâti 37,98%.

Le maire propose les investissements 2021 :

- achat d'un photocopieur pour l'école
- création d'un plateau surélevé au niveau du cimetière
- création d'un parking rue grande à proximité de la boulangerie et d'un aménagement devant la boulangerie
- création d'un parking au hameau de Jarville
- achat d'ordinateurs pour l'école
- voirie : réfection de la couche de roulement autour de la mare, rue grande.
- rénovation de l'église Saint-Martin (études et diagnostic )

Christine BILLARD informe que le recteur de l'académie de Créteil a demandé la suspension de toutes les sorties avec nuitées à cause du COVID 19. La classe découverte des CM2, prévue du 06 au 10 avril est donc annulée. Cependant, les sorties à la journée étant autorisées, un nouveau projet est proposé sous réserve de l'autorisation de l'inspection académique pour deux journées sans nuitées à la base de loisirs de Buthiers. Le conseil municipal valide la participation de 30 euros par élève habitant la commune.

Une requête a été adressée par des administrés au tribunal administratif de Melun à l'encontre de la commune pour un défaut d'affichage de l'avis de réunion du conseil municipal. Celle-ci a été rejetée par le tribunal administratif car irrecevable.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

Le conseil municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » à la communauté de communes Gâtinais-Val-de-Loing et ce durant toute la durée du mandat.

Le maire informe le conseil municipal d'un projet de parc éolien composé de 6 éoliennes sur la commune de Faý-lès-Nemours et en limite de notre commune. Il s'agit pour le moment d'une étude accompagnée d'un mât de mesure et de relevés d'informations. Il est demandé au conseil de se prononcer en tant que commune limitrophe. Le conseil municipal se prononce donc à une abstention et 14 voix contre l'installation de ce parc éolien.

Le maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public sur la commune due par ENEDIS pour les ouvrages des réseaux publics de transports et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. La proposition est adoptée à l'unanimité de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la régie de valorisation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021.

Gwenaëlle FASSEU informe que les membres du CCAS se sont réunis pour clôturer les comptes et voter le budget 2021.

Nathalie TOUZET a assisté à la réunion du syndicat mixte des installations sportives et des collèges de la région de Nemours où les investissements évoqués pour 2021 concernent des travaux à la piscine Tournesol.

Marina BONHOMME et Christian BONNICHON ont participé à la réunion du syndicat des pompes funèbres. Il a été évoqué l'acquisition d'un véhicule de transport de corps électrique et la création d'une chambre funéraire pour les inhumations COVID.

Patrice GARNIER informe que le SMETOM recrute un agent d'accueil et un agent technique. Plusieurs projets ont été évoqués dont celui d'une déchetterie à Château-Landon.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2021

La communauté de communes Gâtinais-Val-de-Loing souhaite poursuivre le projet de développement des itinéraires de randonnée. Pour valider et inscrire les circuits sur le Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestres, une délibération communale est nécessaire pour qu'ensuite ils soient labellisés et balisés par le Coderando 77. Un parcours de 11,1 km passant par les communes d'AUFFERVILLE et de MAISONCELLES-EN-GATINAIS est retenu ; le conseil municipal lui donne l'appellation « à travers champs ». Le maire informe que le terrain appartenant à la commune au hameau de Jarville a été acheté et classé d'utilité publique pour la création d'une réserve incendie, il ne peut être vendu par ce classement.

Le maire rappelle que la commune est tenue de protéger les élus ainsi que les agents contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en résulte. Les membres du conseil sont informés qu'un élu est poursuivi pénalement et qu'il sollicite la protection fonctionnelle de la commune. En effet, la collectivité publique est tenue d'accorder sa protection dans le cas où il fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle. Cette protection consiste principalement à prendre en charge les frais d'avocat de l'élu. Cette protection a été accordée par le conseil municipal.

Voirie : la commune a pris en charge la réfection de la couche de roulement autour de la mare et du parking face au château d'eau pour un montant de 32 584,68€ TTC, la seconde partie située entre le feu rouge et la mare a été prise en charge par le département.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés de mettre en location meublée à titre provisoire pour une durée maximale d'un an, l'appartement situé 33 rue grande. Le conseil municipal approuve le contrat de location, l'état des lieux et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer le tarif de location de la salle des 4 saisons pour la journée sans utilisation de la cuisine compte tenu que l'accès à la cuisine ne peut être condamné.

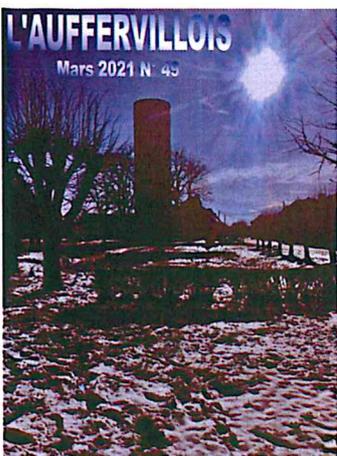
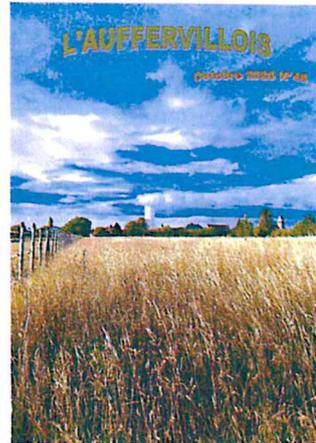
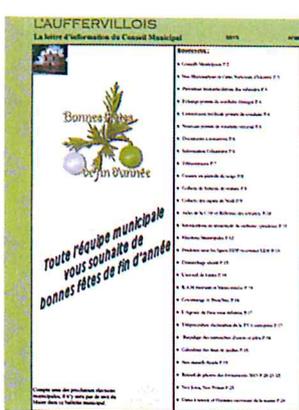
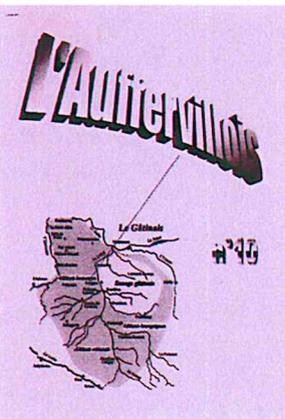
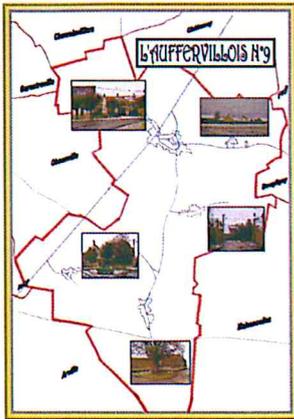
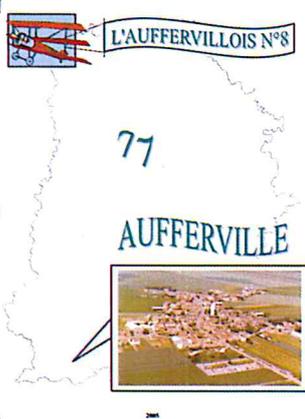
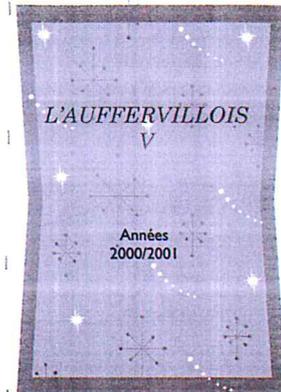
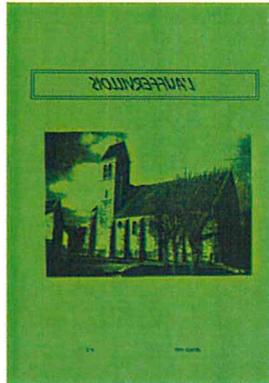
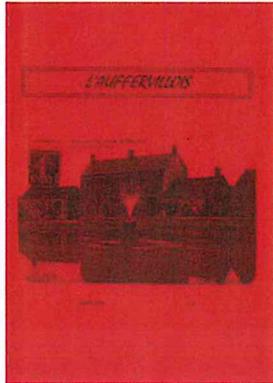
Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 31 heures par semaine et de supprimer celui de 11 heures.

Le maire expose à l'assemblée l'obligation d'établir le rapport de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). La société CESDI est retenue pour l'élaboration de ce dossier. Le capitaine KILLHER, commandant des sapeurs-pompiers de Nemours est venu en mairie présenter le bilan annuel des interventions sur la commune et faire un point sur les dossiers sécurité en cours.



# Déjà le 50ème

Le premier Auffervillois paraissait en janvier 1997 sous la forme d'un journal d'informations communal que vous connaissez. Mais avant d'être la gazette du conseil municipal, il fut l'œuvre des écoliers de l'école élémentaire publique d'Aufferville sous la houlette de son directeur M. GÉNUIT dans les années 70. En voici quelques Unes et leur évolution au fil des années.



# AGRICULTEURS ET RIVERAINS, BONS VOISINS

Le caractère rural de notre commune est indéniable ; l'activité des agriculteurs fait notre environnement quotidien, façonne nos paysages et notre cadre de vie.

Pourtant, ils sont souvent décriés, considérés comme les premiers pollueurs dans une société où l'écologie devient le sujet primordial de tous les enjeux politiques.

Une charte départementale de bon voisinage a été élaborée en collaboration avec la préfecture de Seine-et-Marne, le conseil départemental de Seine-et-Marne, l'union des maires de Seine-et-Marne, l'association des maires ruraux 77 et la profession agricole via les organisations syndicales.

La chambre d'agriculture de la région Île-de-France s'est inspirée de celle-ci pour rédiger la charte d'engagements départementale des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques dans le département de Seine-et-Marne. Ce projet a été mis en consultation sur son site internet du 15 mai au 15 juin 2020 et a été diffusé auprès des mairies afin d'inciter les habitants du département vivant à proximité de parcelles agricoles où des produits phytosanitaires sont utilisés et les associations dont l'objet statutaire comporte la défense des intérêts collectifs à donner leur avis.

Nous allons en reprendre les principaux points pour votre information :

- **OBJECTIFS**

La présente charte vise à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs et à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, particulièrement à proximité des lieux habités.

- **CONTEXTE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRES**

Le décret d'application est le décret 2019-1500 du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation. Ce décret est lui-même précisé par un arrêté. Cet arrêté du 27 décembre 2019 fixe pour tous les produits actuellement autorisés des distances minimales à respecter lors du traitement des parties aériennes des plantes aux abords des habitations et les possibilités de réduire ces distances dans le cadre des chartes d'engagements.



## • CHAMPS D'APPLICATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

La présente charte d'engagements concerne les utilisations de produits phytopharmaceutiques hors les produits de bio-contrôle dont les autorisations de mise sur le marché ne comportent pas de distances de sécurité et hors les produits composés uniquement de substances de base ou de substances à faible risque.

## • MESURES DE PROTECTION DES PERSONNES LORS DE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES À PROXIMITÉ DE ZONES D'HABITATION

Les agriculteurs utilisent uniquement des produits phytopharmaceutiques qui ont une autorisation de mise sur le marché = AMM. Pour être commercialisée, une spécialité pharmaceutique doit obtenir préalablement une autorisation de mise sur le marché. L'AMM est demandée par un laboratoire pharmaceutique pour sa spécialité sur la base d'un dossier comportant des données de qualité pharmaceutique, d'efficacité et de sécurité, dans l'indication revendiquée.

Les agriculteurs prennent en compte les données météorologiques locales avant toute décision d'intervention notamment la force du vent et l'intensité des précipitations qui font l'objet d'une réglementation particulière.

Ils ont l'obligation de faire contrôler les pulvérisateurs de l'exploitation au minimum tous les 3 ans.

Toutes les personnes sur l'exploitation, applicateurs de produits ou décideurs pour les achats ont un Certiphyto, renouvelable tous les 5 ans, qui atteste une connaissance minimum sur les risques liés aux produits phytopharmaceutiques en termes de santé et d'environnement.

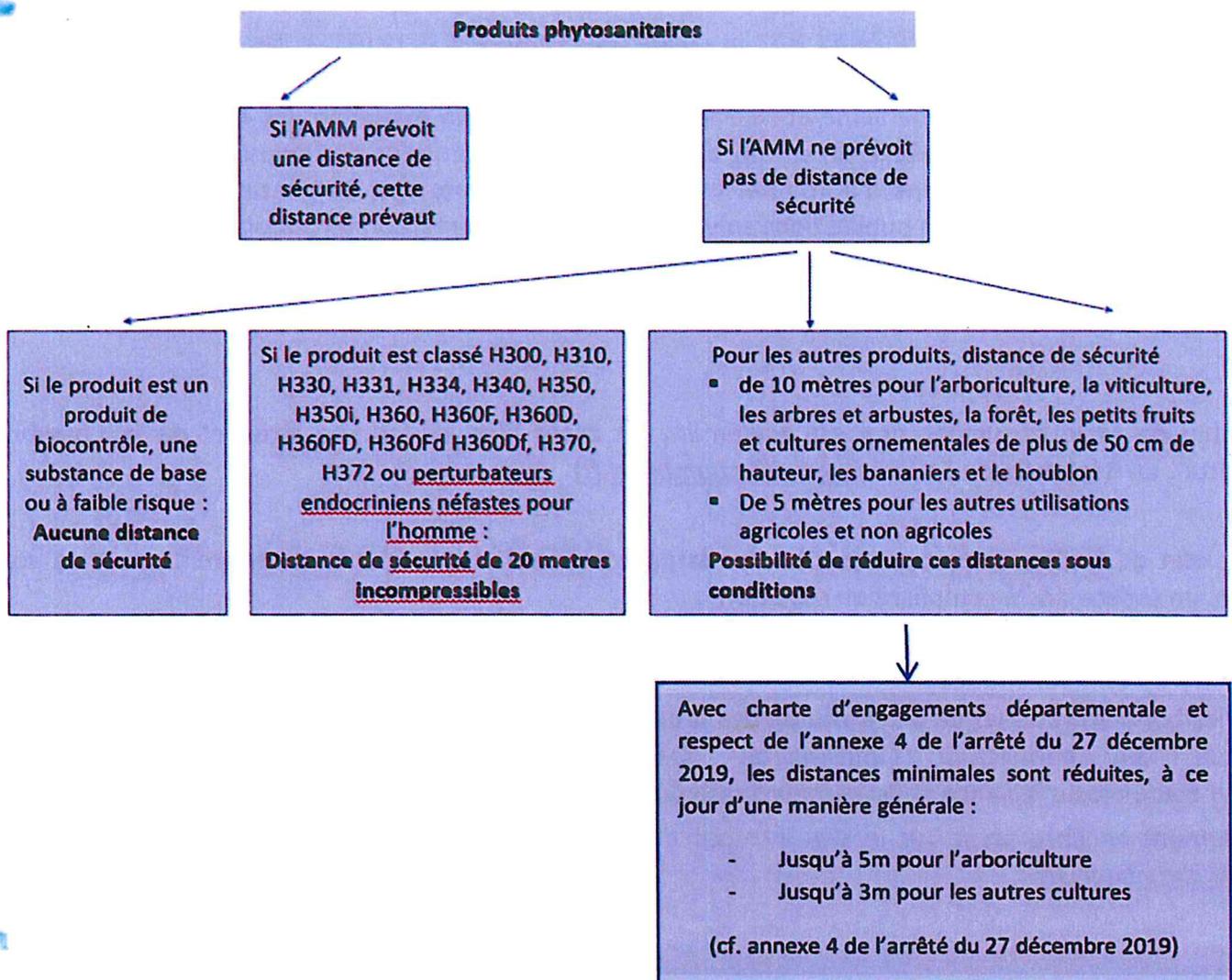


## • LES DISTANCES DE SÉCURITÉ

Les distances de sécurité s'établissent, dans le cas le plus courant d'une maison individuelle construite sur un terrain de quelques centaines de mètres carrés, à la limite de la propriété. S'il s'agit d'une propriété de surface supérieure à 1500 m<sup>2</sup>, seule la zone d'agrément régulièrement fréquentée est à protéger par des distances de sécurité. Les distances de sécurité sont alors incluses dans la partie de la grande propriété.

En cas de caractère irrégulier de l'occupation d'un bâtiment, les traitements peuvent être effectués sans application des distances de sécurité, dès lors que le bâtiment n'est pas occupé le jour du traitement.

Enfin, en cas de traitements nécessaires à la destruction et à la prévention de la propagation des organismes nuisibles réglementés, les distances de sécurité ne s'appliquent pas, sous réserve de dispositions spécifiques précisées par l'arrêté de lutte ministériel ou préfectoral.





# Le métier d'agriculteur

## EN AUTOMNE

### Arrachage des betteraves, récolte de maïs ...



L'automne est la saison des arrachages de betteraves sucrières qui serviront à produire du sucre blanc, mais aussi de l'éthanol (utilisé entre autres pour la fabrication du biocarburant) et des aliments pour animaux (pulpes). La période d'arrachage (début octobre à fin décembre) est synonyme de forte activité de transports routiers (machines d'arrachage, camions de transport vers les usines de transformation). Le maïs grain est récolté de fin septembre à mi-octobre. Il servira pour l'alimentation animale et la fabrication d'amidon, qui approvisionnera les filières alimentaires (boulangerie, confiserie, brasserie, etc.) et non alimentaires (papeterie, pharmaceutique, fabrication de cartons, etc.).

### Semis des céréales d'hiver et travail du sol

La période automnale est la période des semis de céréales d'hiver (blé tendre d'hiver, blé dur et orge d'hiver). Ils sont réalisés entre début octobre et mi-décembre. Le travail du sol et les labours de cette période permettent de préparer le sol pour les cultures suivantes. Ces travaux intervenant en « interculture » (entre 2 cultures) sont utilisés comme levier agronomique (« techniques préventives ») pour limiter l'apparition d'« adventices » (mauvaises herbes) et de bioagresseurs (ravageurs et maladies) et donc l'utilisation de produits phytosanitaires.



### Après les semis, place au désherbage

Les semis sont rapidement suivis par des interventions de désherbage afin de lutter contre les adventices jeunes et de limiter la concurrence avec la culture dans ses premiers stades de développement. Une population d'adventices trop présente se traduit par d'importantes pertes de rendement de la culture et par un risque d'allergies au pollen au printemps. Le désherbage peut être chimique ou mécanique, en gardant à l'esprit que l'intervention mécanique se heurte souvent à des conditions climatiques défavorables à l'automne, et consomme davantage de temps et de carburant.



### Maladies et ravageurs

En cette période, les agriculteurs doivent notamment surveiller les pucerons et les cicadelles. Ils peuvent transmettre aux cultures des virus qui se traduisent par des dégâts pouvant aller jusqu'à la destruction totale de la culture. La culture du colza, semée courant août, peut subir des attaques d'insectes comme les altises ou les charançons. Le niveau de population des insectes est surveillé grâce à un système de piégeage au champ, permettant de les quantifier afin d'adapter les techniques de lutte, qui restent essentiellement chimiques.



# LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE

## ♦ Qu'est-ce que la fibre optique ?

Une fibre optique est un fil en verre très fin, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Elle transmet des données à des débits élevés très supérieurs à ceux des câbles électriques en cuivre. C'est la solution technologique offrant la connexion à Internet la plus rapide du marché.

## ♦ Quels sont les enjeux de cette technologie ?

La mise en place d'un réseau en fibre optique rend possible le développement de solutions numériques qui assure attractivité et compétitivité d'un territoire sur le plan économique et démographique. La fibre optique facilite le télétravail et la formation à distance, l'activité des entreprises (sécurité informatique, échanges électroniques nombreux et rapides, stockage de données...). Elle permet de fluidifier les usages domestiques par leur simultanéité (téléphonie, Internet, télévision, jeux vidéo...) et de simplifier les démarches administratives.

## ♦ De quelle façon la fibre optique est-elle déployée sur le territoire ?

Le déploiement d'un réseau de fibre optique s'effectue en plusieurs étapes sur une période d'environ 18 mois :

- des études sur une période de 8 mois (relevé des boîtes aux lettres, repérage des infrastructures existantes- fourreaux, poteaux, passages de câbles...)

- des travaux sur une période de 7 mois. Le principe de réutiliser toutes les infrastructures existantes et mobilisables prévaut. Cependant, il est parfois nécessaire de réaliser des travaux de génie civil. À l'issue de ces travaux des contrôles sont effectués.

- une période réglementaire de gel de 3 mois est imposée par l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). Elle permet au délégataire du réseau, la société Seine-et-Marne THD, de commercialiser le réseau sem@fibre77 auprès des fournisseurs d'accès à Internet (FAI).

Le raccordement chez l'abonné intervient dès lors qu'un abonnement a été souscrit auprès de l'un des fournisseurs d'accès Internet. Le délai de raccordement est d'environ 4 à 8 semaines.

## ♦ Qui porte ce projet ?

Ce projet n'a été rendu possible que par la mise en commun des forces de chaque collectivité au sein de Seine-et-Marne Numérique. Seine-et-Marne Numérique est un établissement public, plus précisément un syndicat mixte ouvert, créé en 2013 afin de développer la politique d'aménagement numérique du territoire portée jusque-là par le département.

Ainsi, Seine-et-Marne Numérique gère deux DSP (Délégations de service public) complémentaires l'une de l'autre attribuées respectivement à :

- Sem@for77 SAS depuis 2006 pour la desserte de sites publics (100% des collèges et lycées publics depuis 2016), de zones d'activités économiques (ZAE), une partie des PME/ETI et grands groupes.

- Seine-et-Marne THD SAS, via le réseau sem@fibre77, depuis 2015 (réseau en construction jusqu'en 2023) pour la desserte des foyers et de toutes les entreprises ou sites publics non déjà desservis.

◆ Qui peut être raccordé et comment ?

Tous les logements sont dans un premier temps rendus éligibles, c'est-à-dire qu'ils sont raccordables au réseau sem@fibre77. Ils ne seront raccordés que si les particuliers le souhaitent. Pour cela, il convient de souscrire un abonnement auprès du fournisseur d'accès à Internet de son choix parmi ceux présents sur le réseau sem@fibre77. Le raccordement se fait généralement par l'utilisation des voies de passage des câbles de télécommunications préexistants. Le coût du raccordement peut être gratuit ou non pour l'abonné en fonction de la politique commerciale du FAI qu'il a choisi. Dès qu'un abonnement est souscrit, un technicien contacte le client afin de prendre un rendez-vous pour la pose de la prise terminale optique (PTO). La box est alors livrée à ce dernier pour être connectée et les services sont utilisables.

**LE THÈME NUMÉRIQUE**

Les réseaux « FtH » (Fibre to the Home) sont constitués d'un câblage intégral en fibre optique, un fil en verre plus fin qu'un cheveu, qui permet de transporter une large quantité d'informations à la vitesse de la lumière.

La fibre optique jusqu'à l'abonné permet l'échange de données à Très Haut Débit (plus de 100 Mbit/s), la symétrie des flux, un temps de latence réduit et une excellente qualité de transmission.

C'est la solution technologique offrant la connexion Internet la plus rapide du marché, aujourd'hui et pour demain.

## POURQUOI LA FIBRE ?

### Pour le secteur privé

Un atout de compétitivité

#### Pour les particuliers

Une simultanéité des usages

- Services standards pour tous (Téléphonie, Internet, Télévision)
- Loisirs, jeux
- Travail et formation à domicile (accès aux outils de travail numériques)
- Services à distance (télésurveillance, médical)
- Stockage de données sur Internet
- Médiathèque numérique illimitée

#### Industrie et services

- Accès partagé à des ressources de développement facilitant l'innovation
- Développement des canaux de ventes et marketing
- Échanges électroniques avec les partenaires et clients
- Accès aux outils à distance en mode partagé
- Stockage et sécurité des données grâce à des services adaptés

#### Agriculture

- Conditions d'amendement des terres
- Consultation de la météo
- Pilotage à distance de machines
- Maintenance
- Suivi des cours agricoles

#### Pour le secteur public

Un gage d'attractivité

- Gain et partage d'informations
- Amélioration de l'efficacité des secours
- Outils et contenus pédagogiques
- Lien entre enseignants, élèves et parents
- Enseignement à distance
- Modernisation du fonctionnement
- Facilité d'accès aux démarches des administrés
- Partage d'expertise et de moyens
- Évaluation de situations d'urgence
- Diagnostics à distance

et aussi l'ouverture d'un champ d'innovation permanent.

## « LES CLOCHES » ONT DISTRIBUÉ LES CHOCOLATS DE PÂQUES

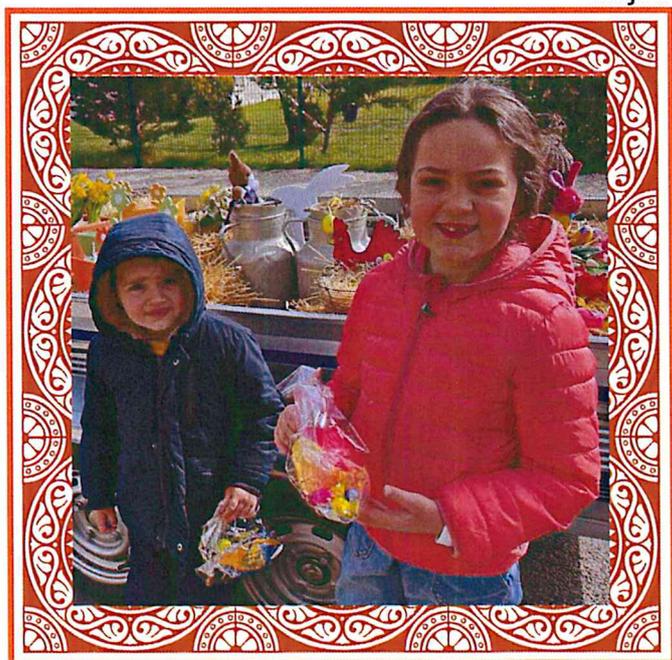


Lundi 5 avril 2021, le calendrier marquait « lundi de Pâques ». Mais impossible étant données les directives sanitaires d'organiser une chasse aux œufs . Alors....

Vous avez peut-être vu dans Aufferville et ses hameaux passé le convoi exceptionnel de Pâques décoré par les membres de la commission fêtes et cérémonies du conseil municipal.



Nous avons distribué à tous les enfants présents à leur domicile un nid de Pâques garni de chocolats pour le plaisir de tous les petits gourmands. Ce fut l'occasion de faire de belles photos pour garder un joli souvenir de ces Pâques 2021 un peu spéciales.



Soleil, sourire  
et bonne humeur était au  
rendez-vous!

A l'année prochaine....

## LES COMMÉMORATIONS DE L'ANNÉE 2021



Vendredi 19 mars

### HOMMAGE AUX ANCIENS COMBATTANTS D'ALGÉRIE

La commémoration de la fin de la guerre d'Algérie s'est déroulée en comité restreint en raison de la crise sanitaire. Seuls étaient présents les membres du conseil municipal et les représentants de la FNACA.

Samedi 8 mai

La cérémonie du souvenir de la fin de la deuxième guerre mondiale a été très brève et très limitée. Le huis-clos s'est imposé pour le conseil municipal après cette nouvelle période de confinement.

Mercredi 14 juillet



Notre fête nationale est toujours l'occasion à AUFFERVILLE de réunir la population et d'inviter nos élus de canton et de circonscription. Nous avons donc eu le plaisir de recevoir notre députée, Sylvie BOUCHET-BELLECCOURT et notre conseillère départementale et présidente du SDIS, Isoline GARREAU.

Le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) a été mis à l'honneur par la présence d'un détachement de 3 sapeurs pompiers dont 2 sont intervenus lors de la naissance de notre petit Auffervillois d'adoption, Tim, né à domicile chez ses grands-parents, le 10 juin 2021.

La dernière naissance enregistrée à AUFFERVILLE remontant à l'année 1966, Tim méritait bien de recevoir la médaille de notre commune et sa maman un beau bouquet de fleurs !



## REPAS RÉPUBLICAIN

Enfin, comme d'habitude, pour ceux qui le souhaitent, l'apéritif et le repas républicains proposés par le comité des fêtes ont fait suite à cette cérémonie, sur la place du château d'eau.

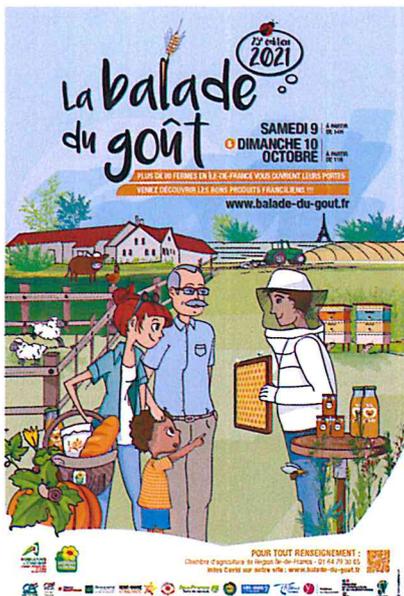


## 14 JUILLET PLUVIEUX , VIDE-GRENIER RADIEUX

Les bénévoles du comité des fêtes ont bravé les éléments en ce matin du 14 juillet 2020 et se sont allègrement fait arroser par une pluie battante pendant qu'ils installaient les tonnelles pour le repas républicain. Heureusement pour les convives, le temps s'est apaisé même s'il est resté maussade toute la journée. Cela ne nous a pas empêché de passer un agréable moment .

Le vide-grenier du 1<sup>er</sup> août, comme toujours, a eu un énorme succès d'autant plus que beaucoup d'autres vide-greniers ont été annulés à la dernière minute suite aux annonces instituant le pass-sanitaire. Pourtant, il n'était pas encore en vigueur ce dimanche et les exposants sont venus en grand nombre à AUF-FERVILLE. Certains sont même arrivés la veille au matin pour être sûrs d'avoir un emplacement ! Quant à la buvette du comité des fêtes, l' affluence fut telle qu'à 13 heures , 80 kilos de frites avaient déjà été vendus, les sandwiches dévorés et les pâtisseries englouties !!!





## Le week-end du 9 et 10 octobre 2021 la 25e édition de la traditionnelle Balade du Goût !

Cette année, quelque 2x1000 pieds auront foulé la terre de nos deux fermes Auffervilloises participantes : *la ferme de Filbois et la Petite Ferme*.

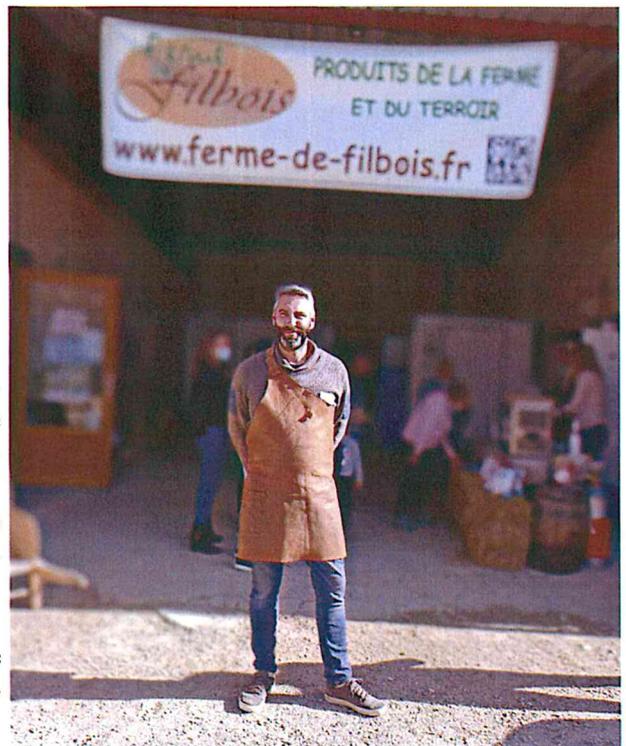
### À la ferme de Filbois...

Certains auront peut-être eu la chance de suivre la visite guidée avec Jules, le petit dernier de la famille Morisseau qui se plaît à raconter tout ce qu'il sait du haut de ses 5 ans et demi !

D'autres auront certainement préféré prendre un cours de tonte de moutons avec Thierry et sa manivelle, véritable calvaire des pauvres papas volontaires.

Ceux qui sont venus le dimanche après-midi auront peut-être eu la chance de croiser les belles voitures anciennes, en balade elles aussi, dans la cour de la ferme.

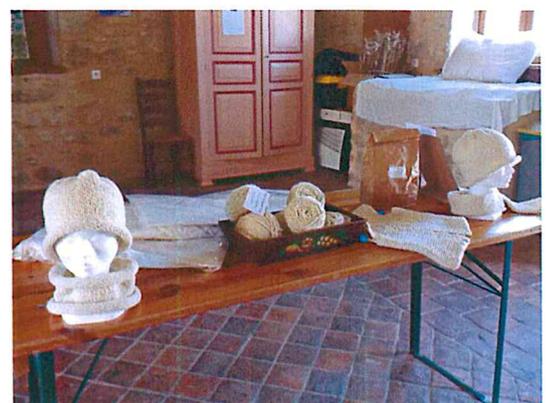
On a su apprécier les rayons du Soleil pour déguster une petite brochette d'agneau « made in Aufferville » accompagnée d'une « Gâtine », bière locale voisine.



Car Balade au Soleil c'est toujours sympa mais on a aussi parlé Goût ce week-end ! Et quoi de mieux que de découvrir en famille les produits locaux.

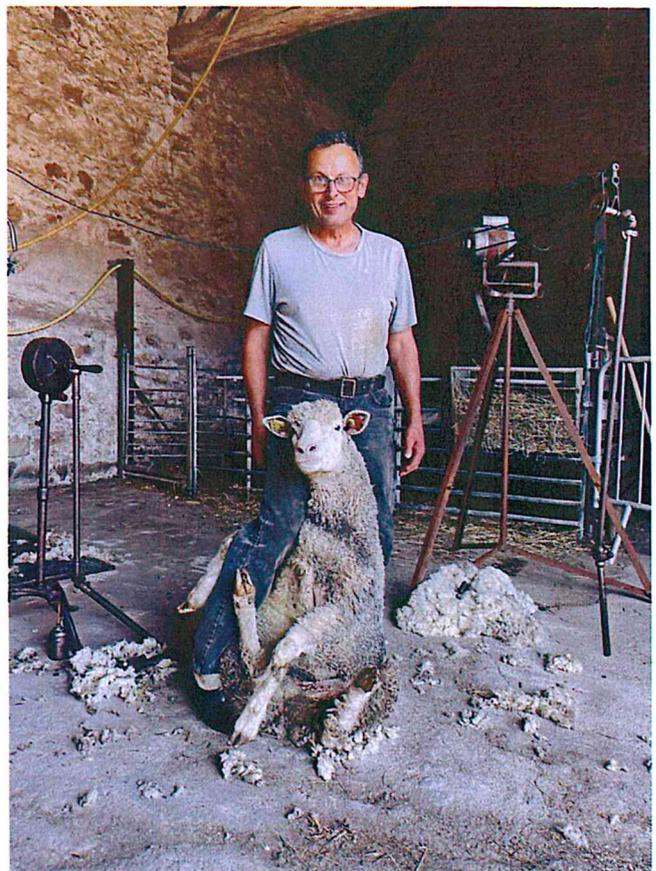
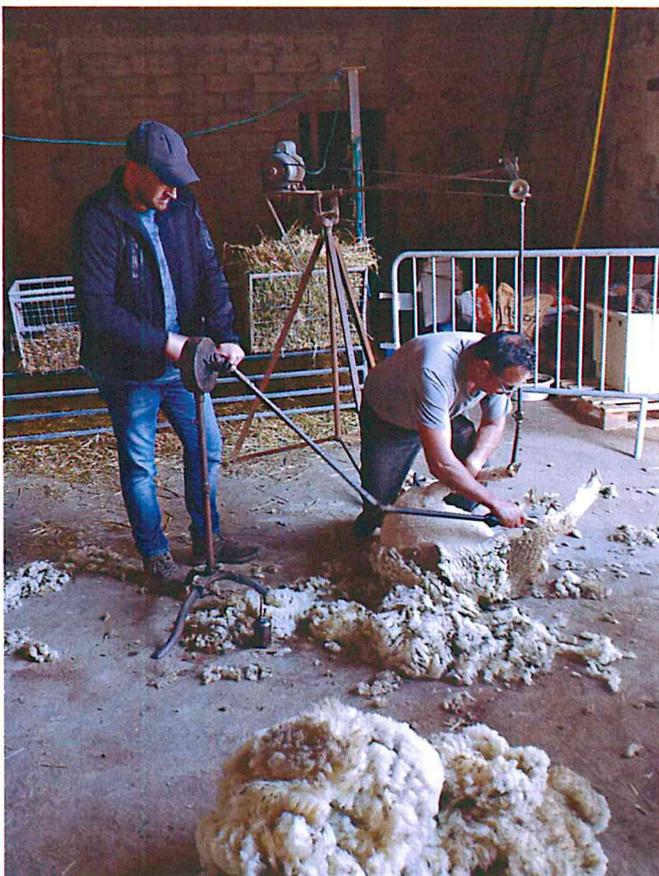
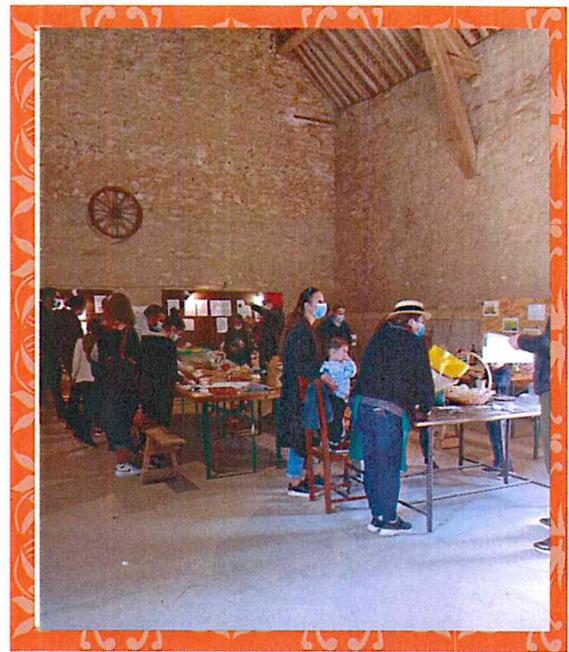
Mais d'ailleurs, avez-vous bien répondu aux questions sur le métier d'agriculteur ?

Évidemment, vous savez que les agriculteurs travaillent avec le vivant (qu'il soit animal ou végétal), et qu'ils ne sont pas en repos tous les dimanches !



Côté animations (pour petits ou plus grands) il y avait le choix :

Vous avez préféré l'atelier tissage ou moudre le grain ?  
Ou jouer à découvrir l'utilisation des cultures ?  
Peut-être vous êtes-vous attardé sur l'exposition des outils anciens ?



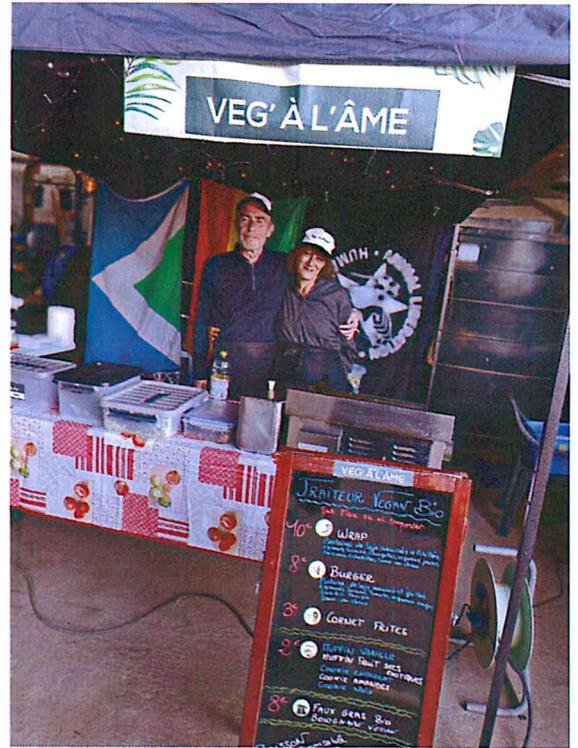
## À la Petite Ferme....

Nous avons été accueillis par une équipe sympathique et passionnée avec d'excellents conseils pour préparer un délicieux repas avec leurs légumes bio de saison.

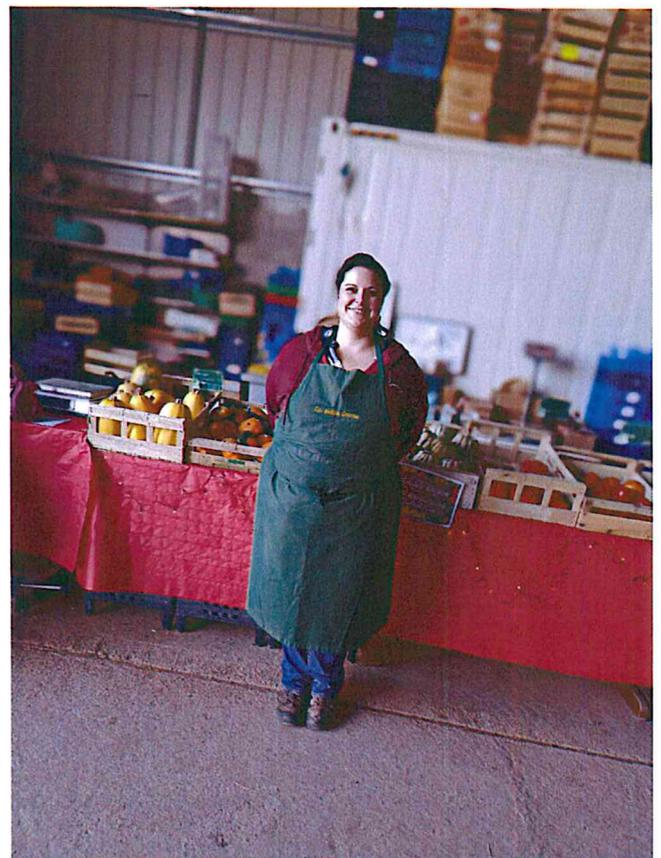


Le foot truck « Veg' à l'âme » nous a préparé une succulente soupe avec les légumes de la ferme (poireaux, pomme de terre, potimarron, basilic pourpre) offerte gracieusement aux papilles des visiteurs. Leur hamburger au tofu agrémenté avec des épinards fut une véritable découverte .

Grâce à un atelier maquillage de jolies papillons et autres animaux magnifiques ont parcouru les serres de la ferme.

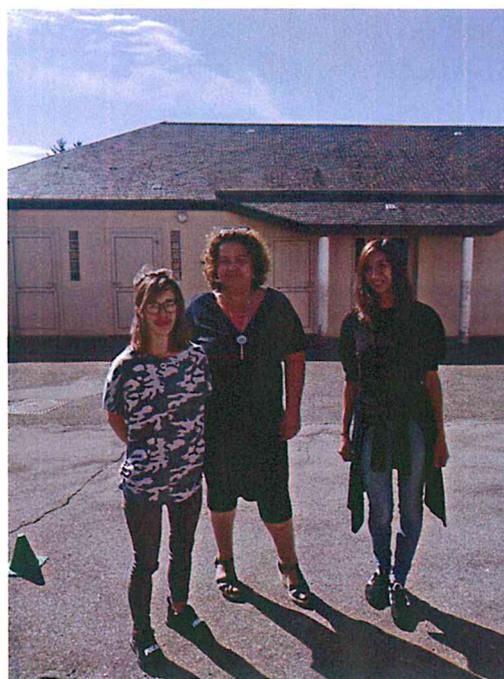


Dimanche de rêve pour la balade du goût , merci à toutes et tous qui êtes venu soutenir l'agriculture biologique. Et finalement merci au dieu de la météo pour une journée sans nuage.



## *Départ pour de nouveaux horizons...*

Le mois de septembre, c'est la rentrée et cela rime souvent avec nouveauté! En ce mois de septembre, nous avons accueilli une nouvelle secrétaire de mairie, Sabine Fontaine en remplacement de Netty Vintanel qui a choisi de se consacrer à de nouveaux projets.



Nous souhaitons également à Sylvie Fourny de profiter au maximum de sa retraite bien méritée. Sandrine Viezzi prend la relève et assume aussi la surveillance de la cantine de midi en binôme avec Sylvette Brunet.

## *Vive les mariés...*

Tous nos vœux de bonheur  
à **Jeanne VERRIER** et **Alexandre ALILAT**  
qui se sont unis par les liens du mariage  
le **18 septembre 2021**  
en la maison commune d'Aufferville.





## Food truck CHEZ NIKO

Depuis le jeudi 24 juin s'est installé sur la place le Food truck de M. et Mme Rovédakis, dit chez Niko. Avec leur accent pétillant, ils vous accueillent avec chaleur et bonne humeur tous les jeudis de 17 h à 19h30.

Chez Niko, vous propose leurs diverses spécialités grecques, comme le pati au poulet, à l'agneau ou au porc avec son pain authentique importé de la Grèce...Hum 😊

Vous pouvez commander également des plats faits maison ainsi que leurs fameux hamburgers.

Pour les plus gourmands un couscous peut être livré directement à votre domicile.

Pour ceux qui n'auraient pas encore, eu le plaisir d'y aller, n'hésitez pas pour vous régaler.

## Food truck ALSACIEN

N'oubliez pas que vous pouvez vous faire plaisir également le vendredi soir au food truck alsacien avec leurs différentes pizzas ou leurs véritables tartes flambées alsaciennes....

### *Un aperçu de l'ALSH d'AUFFERVILLE (de 3 à 11 ans)*

- \* « Rencontrer d'autres enfants et découvrir des activités différentes.
- \* Un temps libre, pour s'épanouir.
- \* Développer son autonomie, apprendre la vie en groupe et la notion de respect.
- \* Découvrir son environnement et le territoire communautaire. »



www.ccgvl77.fr 06.64.29.20.48



Food truck

ALSACIEN

06.44.09.79.91

Vendredi soir à 18h30

Food truck

Chez NIKO

07.69.84.65.76

Jeudi soir à 17h00

Boulangerie de  
la Forêt

01.60.55 40.33

Du lundi au vendredi

5h00 à 20h00

La petite Ferme de  
Morville

Le samedi : 9h00 à  
12h00

lapetiteferme77@aol.fr

Ferme de Filbois

17 rue Grande 77570

AUFFERVILLE

jeudi : 14h30 à 18h  
vendredi : 9h30 à 12h et 14h30 à 18h  
samedi : 9h30 à 13h.

Site de réservation en ligne : [https://  
www.maboutiquefermiere.fr/](https://www.maboutiquefermiere.fr/)

## Nos futurs rendez-vous

**Jeudi 11 novembre 2021** : Commémoration de l'armistice de 1918(rassemblement devant la mairie à 11h30)

**Samedi 12 décembre 2021** : Passage de la calèche du Père-Noël à partir de 13h00.

**Dimanche 23 janvier 2022**: vœux du Maire

**Dimanche 6 février 2022**: repas du CCAS

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION  
PanneauPocket

Pour être  
INFORMÉ  
PRÉVENU  
ALERTÉ



*Horaires d'ouverture de la mairie*

*Et de l'agence postale communale*

Lundi : 9h30 à 12h00

Mardi : 9h30 à 12h00 - 14h00 à 19h00

Jeudi : 9h30 à 12h00 - 14h00 à 16h30

Vendredi : 9h30 à 12h00

Samedi : 10h00 à 12h00

Pour plus d'informations sur notre commune, visitez le site :

[www.aufferville.fr](http://www.aufferville.fr)

Pour les petites informations pratiques, téléchargez l'application smartphone Panneau Pocket.

Pour tout autre renseignement, adressez-vous à la mairie soit par téléphone au 01.64.28.70.04 ou par mail [mairie.aufferville@laposte.net](mailto:mairie.aufferville@laposte.net)